



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU BUDGET 2021

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, avocat et greffier de la susdite Ville, qu'il y aura une séance extraordinaire du Conseil municipal exclusive au budget 2021.

Lors de cette séance, qui sera tenue **le mardi 08 décembre 2020, à 20 h 30**, à la salle du Conseil municipal, située à l'hôtel de ville au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE DIX-VINGT.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat, O.M.A
Greffier
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, avocat et greffier de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 27 novembre 2020 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-septième jour de novembre de l'an deux mille dix-vingt.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat, O.M.A
Greffier
greffe@st-colomban.qc.ca